

Les Sables d'Olonne Agglomération

AVIS

D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de modification n°4.17 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Olonne sur Mer en vue de la réalisation de l'aménagement du Cœur de ville d'Olonne sur Mer

Par arrêté en date du 7 avril 2025, Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 4.17 du PLU d'Olonne sur Mer relatif au projet de Cœur de ville d'Olonne menée par Les Sables d'Olonne Agglomération dont les coordonnées sont les suivantes : 21 Place du Poilu de France 85100 Les Sables d'Olonne.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 25 avril 2025 (9h00) au lundi 26 mai 2025 (12h00) inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront consultables pendant la durée de l'enquête publique du vendredi 25 avril 2025 (9h00) au lundi 26 mai 2025 (12h00) :

En version papier

- au siège social des Sables d'Olonne Agglomération – Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne Hôtel de Ville des Sables d'Olonne : Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- à la mairie annexe de la Jarrie – Rue des Sables – 85340 Les Sables d'Olonne, Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.

• En version dématérialisée

- depuis les sites internet du registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6189>, des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr) et de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr).
- le dossier sera également accessible gratuitement sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne et à la mairie annexe de la Jarrie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra faire part de ses observations et propositions :

- Sur les registres en version papier, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur le Commissaire enquêteur et mis à disposition du public au siège des Sables d'Olonne Agglomération (Hôtel de Ville des Sables d'Olonne) et à la Mairie Annexe de la Jarrie pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6189>) qui permet la transmission d'observations électroniques ou par mail à l'adresse enquete-publique-6189@registre-dematerialise.fr;
- Par courrier postal à l'adresse suivante en précisant la mention « enquête publique relative projet de modification n° 4.17 du PLU d'Olonne sur Mer » et « à l'attention du commissaire enquêteur » : Les Sables d'Olonne Agglomération - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais. Ainsi, les observations transmises par courriers, courriel, sur les registres papier seront insérées dans le registre dématérialisé pour être visibles par tous.

Par décision du 28 janvier 2025, la MRAe a décidé que le projet de modification n° 4.17 du PLU d'Olonne sur Mer n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur Philippe GAUBERT, est nommé par le Tribunal Administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique et monsieur Arnold SCHWERTDORFFER en qualité de suppléant. **Le commissaire enquêteur recevra en mairie annexe de la Jarrie aux dates et horaires suivants :**

- **vendredi 25 avril 2025, de 9H à 12H**
- **mercredi 14 mai 2025 de 14H30 à 17H30**
- **lundi 26 mai 2025 de 9H à 12H00.**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours, pour transmettre à Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération le dossier avec son rapport dans lequel figure ses conclusions motivées. Simultanément, une copie du rapport et des conclusions sera adressée à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes. **Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège des Sables d'Olonne Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture pendant une durée d'un an. Ils seront également consultables pendant la même durée sur le site internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr).**

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire se réunira pour approuver ou non le projet de modification n° 4.17 du PLU d'Olonne sur Mer. Cette décision prendra la forme d'une délibération. Le projet tel qu'il est soumis à l'enquête publique pourra être modifié par le Conseil Communautaire. Ces modifications devront résulter de l'enquête publique et ne pas porter atteinte à l'économie générale du projet.

Toute information sur la procédure et sur le projet de modification n° 4.17 du PLU d'Olonne sur Mer pourra être obtenue auprès des Sables d'Olonne Agglomération, Pôle Stratégie, Service Planification, autorité organisatrice de l'enquête.